

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 828)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 25

présenté par
M. Verchère

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 5, substituer au mot :

« âgé »

le mot :

« jeune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement qui donne une prime à la jeunesse vise à encourager les jeunes à s'engager en politique.

Cet amendement vise aussi à témoigner notre confiance en la jeunesse de notre pays.